



MAIRIE  
D'ARCES SUR GIRONDE  
17120

COMPTE RENDU RÉUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 02 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le lundi deux septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune d'ARCES SUR GIRONDE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. **ROY Jean-Paul**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 26 Août 2019

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 09 Votants : 12 (trois pouvoirs )

Date affichage 05 Septembre 2019

**PRÉSENTS** : MM. ROY Jean-Paul, Maire, Mmes ROUIL Chantal 1ère Adjointe, BOULON Joëlle 2<sup>ème</sup> Adjointe, ANGIBAUD Bernadette, BERNY Nicole, RAIMOND Marikia, MM. BRUNEAU Jocelyn, SEGUINAUD Jean-Christophe, SPENGLER Pierre.

**ABSENTS EXCUSÉS** : Mme BOUREAU Isabelle laquelle avait remis un pouvoir à Mme ROUIL Chantal, MM. LEROY Bruno, lequel avait remis un pouvoir à Mme BOULON Joëlle, M. RAGOT Francis, lequel avait remis un pouvoir à Mme BERNY Nicole

**ABSENTS** : Mme CAMBON Stéphanie, M. RAUTUREAU Xavier.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme. BERNY Nicole

Monsieur Le Maire donne lecture du compte rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal en date du 14 Août 2019, lequel est approuvé à l'unanimité.

**DE-41-2019**

**Virement de crédits pour règlement de factures – bornage des terrains rue des Bironnes- et défense incendie rue du repos : Décision modificative n°3**

Monsieur Le Maire informe l'Assemblée qu'il y a lieu de procéder au règlement d'une facture relative au bornage des terrains sis rue des Bironnes, présentée par la SCP Bruno GUINARD de Royan 17200, Géomètre, d'un montant de 2 654,40 euros TTC ( dépense acceptée par décision municipale du 07 juillet 2015 ) ainsi que la facture de la Compagnie des Eaux de Royan 17200, relative à la pose d'un système de té et vanne pour l'implantation d'un poteau incendie sis rue du Repos, pour la somme de 3 152,62 euros TTC.

Il y a donc lieu de procéder aux virements de crédits suivants :

- Décision modificative numéro 3

*Section d'investissement*

► **Honoraires bornage terrains rue des Bironnes** :

Dépense : Article 2111- opération n°36 : + 2 655 €

Recette : Article 021-opération n°36 : + 2 655 €

► **Fourniture et pose té, vanne pour implantation poteau incendie rue du Repos** :

Dépense : Article 21568- opération n° 42 : + 3 200 €

Recette : Article 021-opération n°42 : + 3 200 €

*Section de fonctionnement*

Dépense : Article 023 : + 5855€  
Article 60632 : - 5 855 €  
Adopté à l'unanimité par l'assemblée délibérante.

#### **DE-42-2019**

### **RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE DE L'EAU POTABLE- ANNÉE 2018- d'EAU 17**

Conformément à l'article D 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime a transmis le rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, présenté au Comité Syndical du 20 juin 2019.

Il rappelle l'organisation du syndicat et ses principes de fonctionnement, ses ressources en eau, indique la qualité de l'eau par le suivi sanitaire et les indicateurs financiers. Après avoir étudié ce rapport présenté par monsieur Le Maire, le Conseil Municipal conclut que ce document n'appelle aucune observation de sa part. Il sera mis à la disposition du public en mairie durant un mois.

#### **DE-43-2019**

### **SIVOS : bilan de la rentrée scolaire, effectifs**

Madame Rouil, Adjointe au Maire, rend compte de la rentrée des classes du RPI.

#### **Effectifs**

À Épargnes : 3 classes : TPS et PS : 19 enfants - MS et GS : 26 enfants GS et CP : 21 enfants

À Arces : 2 classes pour 49 élèves, dont 20 en CE1-CE2- et 29 en CM1-CM2.

Le Conseil Municipal prend acte.

#### **DE-44-2019**

### **Régulation et gestion de la population des chats errants : convention avec la fondation « 30 millions d'amis »**

À la suite de la décision municipale du 19 juin 2019 relative à la gestion de la population des chats errants sur le territoire communal, avec le concours de l'association « Les Chats Docs » de Mortagne sur Gironde-17120- une demande de convention a été transmise à la fondation « 30 millions d'amis », à l'effet de bénéficier d'une aide financière lors d'interventions vétérinaires sur ces animaux- stérilisation-identification, dont le nombre avait été estimé par la municipalité à dix chats pour 2019.

Monsieur Le Maire donne lecture du projet de convention reçu le 22 juillet dernier, dont il est mentionné le montant de la contribution financière à hauteur de 350 euros à verser à 30 millions d'amis avant toute opération de capture.

Le Conseil Municipal, après avoir étudié ce document et considérant que l'année 2019 est bientôt achevée, décide :

-de ne pas donner suite à la proposition de la fondation pour 2019

-de formuler une nouvelle demande dès le mois de décembre 2019 pour l'année 2020.

Adopté à l'unanimité.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **Décisions prises par le Maire**

En vertu de la délégation donnée par le Conseil Municipal le 07 avril 2014
--

Le 14 Août 2019

- Non exercice du droit de préemption au profit de la commune, pour les biens cadastrés section C numéros 1023 et 1031 au 25, rue de La Citadelle : propriété bâtie-

Modification du plan d'aménagement de la traverse du centre-bourg

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le projet d'aménagement de la traverse du centre-bourg a fait l'objet de modifications, à la suite des observations formulées par l'architecte des bâtiments de France. Il en fait état ; le démarrage des travaux pourrait intervenir après les prochaines élections municipales.

Le Conseil Municipal prend acte.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close.

Le Maire,

la secrétaire de séance,

Les Membres,

**Jean-Paul ROY**

**Nicole BERNY**

ANGIBAUD Bernadette	
BERNY Nicole	
BOULON Joëlle- 2 <sup>ème</sup> Adjointe	
BOUREAU Isabelle	Excusée- pouvoir à Mme ROUIL
BRUNEAU Jocelyn	
CAMBON Stéphanie	Absente
LEROY Bruno	Excusé- pouvoir à Mme BOULON
RAGOT Francis	Excusé- pouvoir à Mme BERNY
RAIMOND Marikia	
RAUTUREAU Xavier	Absent
ROUIL Chantal- 1 <sup>ère</sup> Adjointe	
ROY Jean-Paul- Maire	
SEGUINAUD Jean-Christophe	
SPENGLER Pierre	

Séance du 02 Septembre 2019